

Commune de PORTE-DES-BONNEVAUX

République française
Département de l'Isère
Canton de BIEVRE
Arrondissement de VIENNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Janvier 2021

Nombre de membres :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 17 + 3

Le Mardi 26 Janvier 2021 à 18h00 le Conseil Municipal de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX dûment convoqué le 21/01/2021 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Alain MEUNIER, Maire.

Étaient présents :

BECK Maurice, BOUVIER Régis, BRUT Annie-Pierre, COUTURIER Sébastien, CRETINON Françoise, DIGAUD Paulette, FANCHON Jean-Louis, GARREL Virginie, HERICHER Aude, LE DIVOUZET Magali, MALJOURNAL Vincent, MEUNIER Alain, OGIER Christian, PILLOIX Patrick, PIOLLAT Isabelle, PRIMAT Ludovic, TOURNIER-FILLON Jean-Paul.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés :

Mme PAROT Aline donne pouvoir à M. MALJOURNAL Vincent
Mme SCIEZ Sylvie donne pouvoir à M. MEUNIER Alain
Mme CAREZ Virginie donne pouvoir à M. TOURNIER-FILLON Jean-Paul.

Étaient absents : Mme LEFEVRE Stéphanie, MM. BERLIOZ Stéphane, COLLION Olivier.

M. Sébastien COUTURIER a été désigné comme secrétaire de séance.

Début de séance : 18 heures

Il est proposé d'ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour :

- Travaux RD 56 – Demande de subvention.
- Avenant à la convention avec la Préfecture pour signature électronique suite à changement de prestataire.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Compte-rendu

Le compte rendu a été fait mais il n'est pas validé par M. le Maire. Il sera validé lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal

Désignation du secrétaire de séance

M. Sébastien COUTURIER a été désigné comme secrétaire de séance.

Point financier

L'année étant terminée, M. OGIER donne à l'assemblée les chiffres de clôture de l'exercice 2020.

Point travaux (Affouage Semons, AEP Commelle..)

- Monsieur TOURNIER-FILLON informe l'assemblée que les panneaux de signalisation sont en service chemin du Pocon sur la commune déléguée de Commelle.
Les chemins qui ont été refaits seront balayés pour enlever le surplus de gravier.
Tous les travaux prévus en 2020 ont été réalisés.
- Monsieur MALJOURNAL fait un point sur l'affouage : 8 personnes ont pris des coupes. Les formations n'ont pas pu avoir lieu, ce qui a fait diminuer le nombre d'affouagistes.
- Monsieur FANCHON informe le Conseil que prochainement des travaux sur le réseau d'eau potable vont être entrepris sur la commune déléguée de Commelle : changement de conduite, remise en place correcte de certains compteurs. Ces travaux sont à la charge de Bièvre Isère.
Début des travaux le 1^{er} Février chemin du Château puis chemin de la Rivière. La route départementale sera faite en dernier. La durée prévisible de ces travaux est de 4 mois.

- Monsieur TOURNIER-FILLON indique que, concernant les travaux sur les sanitaires de l'école de Commelle, une subvention de 24.000 € sera votée lors de la conférence territoriale de 2 avril et versée dans la foulée car les travaux sont terminés.

Mme HERICHER demande si le projet d'aménagement de la cour de l'école de Commelle a été présenté aux instituteurs. Cela a été fait avant Noël. Le projet a été validé par les instituteurs.

Délibération 1 - Travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 56 secteur de Commelle – Subvention du Département

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 56, sur le secteur de Commelle.

Un dossier de subvention a été déposé auprès du Département. Il a été programmé et validé lors d'une précédente conférence territoriale. Une subvention de 35.000 € a été réservée sur l'enveloppe territoriale 2021. Elle sera proposée au vote de la prochaine commission permanente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés :

(Vote : 19 pour – 1 contre)

- CONFIRME les travaux d'aménagement de sécurité de la RD 56,
- PREND ACTE de la subvention proposée pour le financement de ces travaux,
- AUTORISE M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

Délibération 2 – Avenant 2 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis à une obligation de transmission au représentant de l'Etat

- Vu la convention pour la transmission électronique des actes soumis à une obligation de transmission au représentant de l'Etat du 14 Janvier 2019 signé entre la Préfecture de l'Isère et la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX en vertu de la délibération n° 11 du 14 Janvier 2019,

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'avenant 2 qui a pour objet le changement d'opérateur de transmission exploitant le dispositif de transmission par voie électronique des actes de la collectivité sur @ctes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'avenant N° 2 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.
- CHARGE M. le Maire de signer le dit avenant 2.
- CHARGE M. le Maire de prendre toutes les dispositions pour exécuter la présente délibération.

Délibération 3 – Délibération de principe - Travaux stades - Demande de subventions

Monsieur le Maire explique que des travaux sont à réaliser sur les différents stades de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX.

Ces travaux concernent :

- La mise aux normes, et la pelouse pour les stades des communes déléguées de Commelle et Semons,
- Les vestiaires pour le stade de la commune déléguée de Commelle,
- L'éclairage et les cages pour le stade de la commune déléguée de Nantoin.

Monsieur le Maire explique que ces travaux peuvent être subventionnés, notamment par le Département, la Région, le District de Foot..

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus adaptées au financement de ce projet.

Présentation et validation de la mise en œuvre de l'application « Pocket Communication »

Mme LE DIVOUZET présente cette application. Son coût est peu cher, environ 230 € / an.

Elle est gratuite pour les utilisateurs.

Les informations peuvent être mise à jour en temps réel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la mise en œuvre de cette application.

Délibération 4 - Délibération de principe - Mise en œuvre d'un dispositif de vidéo protection – Demandes de subvention

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune souhaite mettre en place un système de vidéo protection visant à prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs de la commune. L'installation de ce dispositif de vidéo protection permettrait une prévention sur site et serait un instrument créateur de coopération avec les forces chargées de la sécurité publique. Il aurait pour but :

- De dissuader par la présence ostensible de caméras,
- De réduire le nombre de faits commis,
- De renforcer le sentiment de sécurité
- De permettre une intervention plus efficace des services de sécurité,
- De faciliter l'identification des auteurs d'infractions.

Un diagnostic, réalisé par les référents sureté de la gendarmerie, est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe de l'installation d'un système de vidéo protection sur la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour aider au financement de ce projet (DETR, Région...)

Présentation « Info Porte des Bonnevaux » et validation devis pour l'impression

Un devis a été demandé à l'Imprimerie ROCHAT pour l'édition d'un bulletin annuel plus complet, tout en gardant la parution des bulletins habituels. Le coût serait de 520 € pour faire une ébauche, + 20 € par page. Le tarif de 520 € est à payer une fois, puis 20 € par page. Par exemple, le coût d'un bulletin de 12 pages serait d'environ 950 € HT pour 900 exemplaires (1280 € TTC).

Le budget annuel à prévoir serait, pour un numéro comportant 16 pages, de 1500 € (La première année, les 520 € sont à ajouter). Il existe la possibilité de faire ajouter des publicités payantes, pour les artisans et commerçants.

Le conseil municipal valide le devis présenté.

Points d'informations : Crise sanitaire et périscolaire

M. FANCHON présente un point sur le protocole sanitaire. Il indique un changement à la cantine : les enfants mangent par classe et ne doivent pas se croiser. Cette mesure est appliquée à Commelle. A Nantoin, 2 services sont organisés, une nouvelle personne a été embauchée.

Actuellement, aucun cas déclaré sur les 2 écoles.

Classe « ULIS » à St François à La Côte-St-André

L'école Saint François de La Côte-St-André demande, dans le cadre d'une convention sur 5 ans, une participation aux frais de scolarisation d'une élève au sein de l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS). Mais la famille de cette élève a déménagé.

Cette demande serait à adresser à la commune du nouveau domicile de l'élève.

Informations Bièvre Isère Communauté : Retour sur les commissions intercommunales

- Monsieur MEUNIER informe de la mise en place du centre de vaccinations. Celui est actuellement en sous régime du fait du manque de doses. Ce centre restera en place au moins jusqu'à l'été.
- Il indique également qu'une procédure de modification du PLUi sera mise en place cette année.
- Mme HERICHER informe le conseil de la tenue des Arts Allumés au mois de juin. (Commission Culture).

Questions diverses

Monsieur FANCHON indique que des professeurs de musique seraient intéressés pour donner des cours sur la commune déléguée de Commelle. C'est une association. La commune fournit le local et établit une convention. Les personnes intéressées pour prendre des cours payeront 10 € d'adhésion à l'association + les cours au professeur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H

Prochaine réunion le 25 Février 2021 à 20 h.